

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2016 à 18 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Carole CHEYRON
Jean-Marc CHARPENEL, Robert CHEVALIER, Alain GOUJON, Jean-Pierre PASCALIN.

Absents excusés : Didier BOUCHARD, Sabine DESGRANGES, Olivier MATHEY.
Absent : David VERDU.

1 - « Grenellisation » du PLU, lancement consultation MAPA

Le PLU actuel a été approuvé en mai 2011 et la première modification a été approuvée en juillet décembre 2013. La Loi ENE du 12 juillet 2010 et la Loi ALUR promulguée le 26 mars 2014 oblige la commune à mettre en conformité son plan local d'urbanisme.

M. le Maire propose de transformer le document d'urbanisme, en lui donnant les orientations principales suivantes :

- **Prendre en compte les récentes évolutions en matière de réglementation en urbanisme** (lois Grenelles, Loi ALUR, Loi AAF (avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ..)
- **Rationaliser l'expansion du village** pour :
 - optimiser ainsi les coûts d'extension des réseaux qui sont supportés par la commune,
 - veiller à préserver l'équilibre entre le patrimoine déjà bâti et les constructions nouvelles
 - mettre en valeur le cœur du village en y développant des lieux de vie sociale, culturelle, intergénérationnelle et commerçante,
- **Poursuivre une croissance démographique est compatible avec la capacité de ses équipements publics actuels ou futurs** en définissant des programmes mixant habitat pavillonnaire en propriété et programmes locatifs et en primo-accession...),
- **Définir les surfaces constructibles au regard des enjeux de croissance démographique et des besoins en logements**, d'abord sur les terrains qui présentent le moins de valeur d'un point de vue environnemental ou agricole, dans un souci de protection des grands espaces naturels de l'étage "collinéen", du grand paysage, des meilleures terres cultivables.
- **Préserver l'identité rurale de la commune souhaitée par la population** en utilisant un PLU patrimonial visant à harmoniser l'ensemble du bâti, a minima pour le centre du village sur une architecture d'inspiration traditionnelle locale,
- **Protéger l'environnement sur l'ensemble du territoire**

Monsieur le Maire propose de lancer une procédure de consultation afin de sélectionner un cabinet d'études pour ce projet. Pour ce faire, un dossier de consultation des entreprises a été élaboré comprenant un cahier des clauses techniques particulières, un cahier des clauses administratives particulières, une décomposition du prix global et forfaitaire et un acte d'engagement.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises pour la mission de révision du PLU ;
- de lancer la procédure de consultation des entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

2 - SDED certificat d'économies d'énergie 2016

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition d'Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, consistant à lui transférer les droits à Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le seuil minimum des dépôts de certificats est fixé à 20 millions de kWh cumac, et sera relevé le 1^{er} janvier 2015 à 100 millions de kWh cumac (kilowattheures d'énergie économisés, cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement). Ces seuils ne peuvent être atteints que par un cumul de travaux que seules des collectivités de taille importante peuvent réaliser.

Toutefois, il est possible de constituer un groupement, en confiant à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités. En tant que collectivité représentante, Energie SDED propose une telle mutualisation.

Pour précision, le dépôt effectif des certificats doit être effectué au plus tard un an après l'achèvement des travaux.

Par délibération du 23 mars 2012, le Comité syndical d'Energie SDED a adopté un règlement consistant à rétrocéder, à chaque commune participante, 90 % de la recette financière issue de la vente des certificats qu'elle lui avait transmis (ou : l'intégralité de la recette obtenue, sans application de frais de gestion, lorsque la commune adhère au programme Conseil action Energie proposé par le syndicat départemental).

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de transférer ses droits à CEE à Energie SDED. Lorsque ce choix est réalisé, le transfert est exclusif, et ne peut être revendiqué par une autre collectivité ou un autre organisme.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide :

- de transférer à Energie SDED les droits à CEE issus d'actions éligibles à ces certificats, pour les seules opérations dont les justificatifs de réalisation seront produits et transmis en bonne et due forme à Energie SDED,
- d'autoriser le maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Energie SDED, qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

3 - Union des Commerçants de Grignan : demande participation patinoire

Demande de participation pour l'installation d'une patinoire au mois de décembre à Grignan.

Le Conseil Municipal refuse de participer

4 - CCEPPG commission de travail

Suite au dernier conseil communautaire, 7 commissions de travail ont été créées :

- Aménagement du territoire
- Action économique
- Finances
- Mutualisation Administration générale
- Environnement
- Action sociale
- Tourisme

Ces commissions seront composées d'un membre par commune, pour un effectif maximum de 19 membres, conseillers communautaires ou conseillers municipaux.

En cas d'indisponibilité du délégué nommé, tout conseiller municipal pourra le remplacer, afin de garantir la représentation de la Commune.

Robert CHEVALIER se porte volontaire.

5 - Questions diverses :

➤ Office de Tourisme du pays de Grignan : journées du patrimoine

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine qui auront lieu les 17 et 18 septembre 2016, l'Office de Tourisme du Pays de Grignan organise des circuits gratuits en minibus en direction des quinze communes du Pays de Grignan.

L'office souhaite intégrer Colonzelle dans la liste des villages présents dans ces

circuits. Il faut qu'une personne accueille le minibus et propose la visite guidée de votre commune.

➤ **Choix alarme atelier municipal :**

L'installation d'une alarme dans l'atelier municipal est rendue obligatoire du fait que le bâtiment soit isolé et loin de toute habitation.

Nous avons contacté la société Activielle (filiale de Groupama) et la société CONTI, afin d'avoir des propositions pour l'installation d'une alarme filaire et avec un terminal de communication (pour alerter d'une intrusion) :

société	ACTIVEILLE en location	ACTIVEILLE en acquisition	CONTI
Tarifs	77,26 € TTC / mois	2 344,29 € HT	2 295 € HT
prestations	3 détecteurs 1 centrale de commande Installation	3 détecteurs 1 centrale de commande Installation	3 détecteurs 1 centrale de commande Installation

Le Conseil décide de sélectionner la proposition de l'entreprise CONTI

➤ **Adressage postal – demande de subvention**

M. le Maire explique qu'il a demandé des devis de fournitures de panneaux et de plaques afin réaliser l'adressage postal sur toute la commune.

Le coût estimé des fournitures et de l'impression s'élève à 5 520 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander au Conseil Général une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux de 5 520 € HT ;

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.